

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

MDA FORMANCE est un organisme de formation professionnelle dispensant des formations en présentiel inter et intra entreprise, des formations à distance dans le cadre du plan de développement des compétences et du compte personnel de formation.

MDA FORMANCE réalise également des appui-conseil RH aux entreprises.

Les présentes conditions générales ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre MDA FORMANCE et son Client. Elles s'appliquent à toutes les offres de services MDA FORMANCE relatives à des commandes passées auprès de MDA FORMANCE par tout client professionnel. Pour les formations relevant du CPF, elles se cumulent avec les conditions générales d'utilisation accessibles à l'adresse suivante <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/conditions-generales-dutilisation>.

MDA FORMANCE se réserve la possibilité de mettre à jour les CGV à tout moment. Celles-ci sont consultables sur le site internet. Les modifications seront applicables à toutes les commandes postérieures à la dite modification.

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le client ne peut sauf acceptation formelle et écrite de MDA FORMANCE, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

Le client reconnaît également que préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de MDA FORMANCE lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

1-APPUI CONSEIL

Toute prestation d'étude et de conseil opérationnel fait l'objet d'une proposition commerciale et financière établie par MDA FORMANCE.

En cas d'acceptation par le Client, un acompte minimum de 20% du coût total de la prestation sera versé par le Client.

Le cas échéant, le prix de la prestation est révisable à la date anniversaire du contrat par application de la formule de révision visée au 3.1.2 ci-après.

Pour la réalisation des missions d'études et de conseil opérationnel, MDA FORMANCE facture le temps des consultants consacré à la mission, soit en fonction d'un prix par jour d'intervention, soit au forfait.

2- FORMATION

2.1 – INSCRIPTION

Toute inscription à une prestation doit être confirmée par écrit (mail ou courrier) par retour du devis daté et signé « bon pour accord » au moins quinze jours avant le démarrage de l'action. L'entreprise transmet à MDA FORMANCE le nom, le poste occupé et les coordonnées du ou des collaborateurs participants à la formation.

Une convention de formation est obligatoirement établie par MDA FORMANCE pour toute action de formation selon les articles L6353-1 et L6353-2 du code du travail

Un exemplaire de cette convention, ainsi que les présentes conditions générales de vente doivent nous être impérativement retourné dans les meilleurs délais pour prendre en compte l'inscription à la formation souhaitée.

2.2 – DOCUMENTS CONTRACTUELS

Dès réception du devis et des coordonnées participants, un mail de confirmation est adressé au responsable de l'inscription, accompagné du programme de la formation concernée et d'une convention de formation é. Un exemplaire de la convention dûment signé par l'entreprise avec cachet de l'entreprise doit impérativement être retourné à la société MDA FORMANCE, avant le début de la formation. Sept jours avant le début de la formation, une convocation, précisant la date, le lieu (avec un plan d'accès), le nom et prénom du formateur et les horaires de la formation est adressée au participant. À l'issue de chaque formation, une attestation de Réalisation de l'action est adressée au responsable de l'inscription, avec la facture correspondante.

Une attestation de présence peut être fournie sur demande.

2.3 – PRISE EN CHARGE PAR UN OPERATEUR DE COMPETENCES (OPCO)

Pour une prise en charge financière de la formation, il appartient au client de vérifier les modalités financières et administratives auprès de son OPCO ou autre financeur. Pour obtenir un remboursement versé directement à MDA FORMANCE, il est de la responsabilité du client de remplir les documents nécessaires afin de mettre en place la subrogation.

En cas de prise en charge par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et joint à l'exemplaire de la convention que le Client retourne signé à MDA FORMANCE. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par MDA

FORMANCE au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas à MDA FORMANCE au premier jour de la formation, MDA FORMANCE se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

2.4 – ANNULATION OU REPORT

La loi n 2014 344 relative à la consommation (JO du 18 3 14) et le décret n 2014-1061 du 17 septembre 2014 prévoient que dans un délai de 10 jours à compter de la signature du contrat de prestation, le bénéficiaire peut se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception. Toute demande d'annulation d'une inscription à l'initiative du participant ou du responsable de l'inscription doit être notifiée par écrit à MDA FORMANCE à l'adresse suivante : administratif@mdaformance.com

Pour les actions relevant du plan de développement des compétences ou de financement « entreprise », MDAFORMANCE facturera à l'entreprise les sommes réellement engagées ou dépensées pour la réalisation de ladite action, montant non imputable sur le budget formation de l'entreprise inscrite.

Pour les formations inter-entreprises :

- Lorsque la demande d'annulation est reçue par MDA FORMANCE au plus tard 10 jours ouvrés avant le début de la formation, MDA FORMANCE facture 30 % du coût total de la formation.
- Dans le cas où la demande d'annulation est reçue moins de 15 jours ouvrés avant le début de la formation, MDA FORMANCE facture 50 % du prix total de la formation à titre d'indemnisation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées. Toutefois si MDA FORMANCE organise dans les 6 mois à venir une session de formation sur le même sujet, une possibilité de report sera proposée dans la limite des places disponibles et l'indemnité sera affectée au coût de cette nouvelle session.
- Toute annulation à la date du début de la formation/prestation ou non présentation du Stagiaire entraîne la facturation du prix total de la formation/prestation à titre d'indemnisation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.
- MDA FORMANCE offre la possibilité de remplacer un Stagiaire empêché par un autre, jusqu'à la veille de la formation (hormis CPF). La demande de remplacement doit parvenir par mail à contact@mdaformance.com et comporter les noms et coordonnées du remplaçant. Il appartient alors au Client de vérifier l'adéquation du profil, des prérequis éventuels et des objectifs du Stagiaire avec ceux définis dans le programme de la formation et d'obtenir l'accord éventuel de l'OPCO.
- Une fois la formation/prestation commencée, toute annulation ou interruption entraîne la facturation du prix total de la formation/prestation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.
- Les sommes dues par le Client à titre d'indemnisation sont mentionnées comme telles sur la facture et ne peuvent en aucun cas être imputées sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle et ni faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Pour les formations intra-entreprises :

- Lorsque la demande d'annulation est reçue par MDA FORMANCE au plus tard 21 jours ouvrés avant la date de la formation, seuls les éventuels frais annexes engagés au titre de la préparation (préparation par le formateur et l'équipe pédagogique, location de salle, déplacement, hébergement, tests et inventaires de personnalité,...) seront facturés au Client.
- Dans le cas où la demande est reçue entre 20 et 10 jours ouvrés avant le début de la formation, le Client sera facturé de 50% du prix de la formation à titre d'indemnisation, auxquels s'ajoutent les frais annexes engagés au titre de la préparation, comme indiqué ci-dessus. En cas de report dans les 6 mois de la session de formation prévue, l'acompte sera porté au crédit du Client sous forme d'avoir imputable sur la facturation de la nouvelle session. Toutefois si aucun report n'a été effectué dans ce délai de 6 mois, l'acompte restera acquis à MDA FORMANCE.
- Toute annulation moins de 10 jours ouvrés avant la date du début de la formation/prestation ou non présentation du Stagiaire/bénéficiaire entraîne la facturation du prix total de la formation/prestation à titre d'indemnisation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées, auxquels s'ajoutent les frais engagés au titre de la préparation.
- MDA FORMANCE offre la possibilité de remplacer un Stagiaire empêché par un autre, jusqu'à la veille de la formation (hormis CPF). La demande de remplacement doit parvenir par mail à contact@mdaformance.com et comporter les noms et coordonnées du remplaçant. Il appartient alors au Client de vérifier l'adéquation du profil, des prérequis éventuels et des objectifs du Stagiaire avec ceux définis dans le programme de la formation et d'obtenir l'accord éventuel de l'OPCO.
- Une fois la formation/prestation commencée, toute annulation ou interruption entraîne la facturation du prix total de la formation/prestation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.
- Les sommes dues par le Client à titre d'indemnisation ou de la préparation sont mentionnées comme telles sur la facture et ne peuvent en aucun cas être imputées sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle et ne pourront donc pas être remboursées par l'OPCO dont il dépend.

Pour les formations linguistiques :

Pour les actions, qui ont lieu le lundi ou le mardi, l'annulation doit être faite le jeudi avant midi. Les annulations réalisées dans ce délai seront sans frais. Pour les annulations hors délais, la séance sera comptabilisée et déduite du restant à faire.

Par le client personne physique

- Lorsque la demande d'annulation est reçue par MDA FORMANCE après l'expiration du délai de rétractation (soit 10 jours) et avant le début de la formation, le Client sera facturé de 30 % du montant total de la formation, sauf cas de force majeure.
- Une fois la formation commencée, lorsque, par suite de cas de force majeure, le client personne physique est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées. En l'absence de

MDA FORMANCE • Siège : 13 avenue d'Aygu - 26200 MONTÉLIMAR

Tél : 04 75 52 49 09 • E.mail : contact@mdaformance.com

www.mdaformance.com

MDA FORMANCE - SARL au capital de 7500 euros - SIRET : 478 298 748 000 29 - APE : 8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82260136226 auprès du préfet de Région Auvergne-Rhône-Alpes - Ce numéro ne vaut pas agrément auprès de l'État

force majeure, une fois la formation commencée, toute annulation, abandon ou interruption entraîne la facturation du prix total de la formation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

- Les sommes dues par le Client à titre d'indemnisation sont mentionnées comme telles sur la facture et ne peuvent en aucun cas être imputées sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle et ne pourront donc pas être remboursées par l'OPCO dont il dépend.

Par MDA FORMANCE

- MDA FORMANCE se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.

- En cas d'annulation par MDA FORMANCE, les sommes versées par le Client lui sont remboursées, dans cette limite.

- En cas de report, MDA FORMANCE propose de nouvelles dates : si le Client les accepte, les sommes déjà versées sont imputées sur le prix de la nouvelle session de stage ; si le Client les refuse, ces sommes lui sont remboursées.

- En cas de cessation anticipée de la formation par MDA FORMANCE pour un motif indépendant de sa volonté (cas de force majeure), le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

- MDA FORMANCE se réserve le droit de refuser un Stagiaire ne disposant pas au moment de la formation des prérequis exigés. Il sera dû, dans ce cas, au titre d'indemnité forfaitaire, un montant égal à 50 % du prix de la formation.

- Dans tous les cas, l'annulation, le report ou la cessation anticipée de la formation ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

2.5-DEDIT OU ABANDON

En application de l'article L 6354-1 du code du travail, il est convenu entre le responsable d'inscription, le participant et l'organisme de formation, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation, l'organisme de formation remboursera au cocontractant les sommes qu'il aura indûment perçues de ce fait. C'est-à-dire les sommes qui ne correspondront pas à la réalisation de la prestation de formation. La non réalisation totale de l'action due à la carence du prestataire ou au renoncement à la prestation par l'acheteur ne donnera pas lieu à une facturation au titre de la formation professionnelle continue.

La réalisation partielle de la prestation de formation, imputable ou non à l'organisme de formation ou à son client, ne donnera lieu qu'à facturation, au titre de la formation professionnelle continue, des sommes correspondantes à la réalisation effective de la prestation.

En cas de dédit par le client à moins de 5 jours francs, avant le début de l'action mentionnée à l'Article 1, ou d'abandon en cours de formation par un ou plusieurs participants, l'organisme retiendra sur le coût total, les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action, conformément aux dispositions de l'Article L 920-9 du Code du Travail.

Toute action commencée est due en totalité.

Toutefois, lorsqu'un participant ne peut réellement pas assister à l'action à laquelle il est inscrit, il peut être remplacé par un collaborateur de la même entreprise. Le nom et les coordonnées de ce nouveau participant doivent être confirmés par écrit à MDAFORMANCE. Par ailleurs, MDAFORMANCE se réserve le droit d'ajourner une session, au plus tard 5 jours calendaires avant le début de celle-ci, si le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant. Dans ce cas, MDAFORMANCE s'engage à prévenir immédiatement les entreprises concernées, par écrit, et à lui proposer une inscription prioritaire sur la prochaine session de formation programmée.

Dans le cadre du Compte personnel de Formation, nous vous renvoyons vers <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/conditions-generales-dutilisation>

2.6-ABSENCES

Toute absence à l'initiative du participant ou de l'entreprise doit être notifiée par écrit à MDAFORMANCE. Pour les actions, qui ont lieu le lundi ou le mardi, la notification doit être faite le jeudi avant midi.

Les absences signalées dans ce délai seront sans frais.

En deçà de 48h :

- pour les actions relevant du plan de développement des compétences et d'appui conseil, MDAFORMANCE facturera à l'entreprise les heures sans obligation de les récupérer
- pour les actions prises en charge dans le cadre du CPF, l'action est due dans sa totalité sans récupération, ni déduction.

3-DISPOSITIONS APPLICABLES A L'ENSEMBLE DE L'OFFRE DE SERVICES MDA FORMANCE

3-1 TARIFS

3.1.1 – Paiement

Les prix des prestations sont indiqués en Euro hors taxes sur le devis.

Les factures émises par MDA Formance sont payables comptant et sans escompte, au plus tard à la date d'échéance figurant sur celles-ci, par virement bancaire ou postal, chèque. À défaut, des pénalités de retard seront facturées. Ainsi, toute facture non payée à l'échéance porte intérêt, de plein droit et sans mise en demeure préalable, à un taux annuel égal à trois fois le taux de l'intérêt légal, calculé par mensualité. En cas de recouvrement des factures impayées par voie judiciaire ou autre, le montant de celles-ci serait augmenté de 20% à titre de pénalité forfaitaire, dans le sens des articles 1226 et suivants du Code Civil. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due de plein droit au créancier en cas de retard de paiement est de 40 euros, sauf justification de frais plus élevés.

En cas de prise en charge du paiement d'une facture par un organisme payeur extérieur, il appartient au responsable de l'inscription, de communiquer à cet organisme tous les éléments qui lui sont indispensables pour assurer le paiement. Si celui-ci n'était pas effectué, MDA

MDA FORMANCE • Siège : 13 avenue d'Aygu - 26200 MONTÉLIMAR

Tél : 04 75 52 49 09 • E.mail : contact@mdaformance.com

www.mdaformance.com

MDA FORMANCE - SARL au capital de 7500 euros - SIRET : 478 298 748 000 29 - APE : 8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82260136226 auprès du préfet de Région Auvergne-Rhône-Alpes - Ce numéro ne vaut pas agrément auprès de l'État

Formance serait fondée à réclamer un montant de ce paiement à l'entreprise inscrite, solidairement débitrice à son égard et le montant des pénalités pour retard de paiement.

MDA Formance se réserve le droit de facturer un acompte pouvant aller jusqu'à 50% à la commande.

Dans le cadre de prestations hors financement entreprise ou OPCO, le paiement de l'intégralité de la prestation sera à verser à la confirmation de la commande sauf autres modalités de facturation et de règlement négociées entre MDA Formance et le client.

3.1.2 – Révision des prix

MDA FORMANCE se réserve le droit de réviser les tarifs une fois par an dans une limite de 15% du prix initial à la hausse.

3.2 - ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution du Contrat, les parties conviennent de faire élection de domicile dans les conditions suivantes :

Pour MDA Formance, 13 avenue d'Aygu– 26200 MONTELIMAR.

Pour le Client à l'adresse mentionnée lors de la prise de commande.

3.3 – COMPÉTENCE – CONTESTATION

Sera seul compétent en cas de litige de toute nature ou de contestation relative à la prestation ou l'exécution de la commande, le Tribunal de Commerce de Valence ou son Président en matière de référé à moins que MDA Formance ne préfère saisir toute autre juridiction compétente. Le Client accepte cette attribution de juridiction sans aucune restriction ni réserve.

3.4 – RECLAMATION

MDA FORMANCE met à votre disposition des interlocuteurs dédiés à votre écoute, en fonction de l'objet de votre réclamation : Marion WETZEL.

Que votre réclamation concerne une formation ou une action conseil...qu'elle porte sur l'organisation d'une prestation (logistique, inscription, planification, paiement, enseignements, examens ...)

Vos interlocuteurs sont disponibles sur le site du MDA FORMANCE par :

- le formulaire de contact
- l'adresse mail : contact@mdaformance.com
- ou au 04 75 52 49 09.

Il vous sera demandé le numéro de session mentionné sur votre de contrat de prestation, vos coordonnées, ainsi que la raison de votre litige avec MDA FORMANCE. Pour tout dépôt de réclamation, nous vous invitons à joindre le maximum de pièces justificatives étayant votre litige. Si après ce premier niveau de traitement, vous n'avez pu obtenir une réponse satisfaisante, vous pouvez, en dehors de toute procédure contentieuse, faire part de votre réclamation à notre Direction, par courrier postal à l'attention de Madame Marie-Dominique CATHERIN, MDA FORMANCE 13 avenue d'Aygu 26200 MONTELIMAR

À réception de votre réclamation, MDA FORMANCE reviendra vers vous et vous tiendra informé des actions entreprises si elles s'avèrent nécessaires.

Dispositif de médiation des litiges de consommation

Conformément aux articles du code de la consommation L611-1 et suivants et R612-1 et suivants, il est prévu que pour tout litige de nature contractuelle portant sur l'exécution du contrat de vente et/ou la prestation de services n'ayant pu être résolu dans le cadre d'une réclamation préalablement introduite auprès du service client, le Consommateur pourra recourir gratuitement à la médiation. Il contactera l'ANM CONSOMMATION soit par courrier en écrivant au 2 rue de Colmar 94300 Vincennes (en précisant obligatoirement en sus de ses propres coordonnées, notre numéro de téléphone et notre adresse mail) soit par sur le site en remplissant le formulaire de saisine en ligne à l'adresse suivante <https://www.anmconso.com>. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'ANM CONSOMMATION par téléphone 01 58 64 00 05, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00.

3.5- PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

En adhérant à ces conditions générales de vente, vous consentez à ce que nous utilisions les données que vous nous confiez aux fins exclusives de la réalisation du présent contrat.

Ces données peuvent éventuellement être confiées à des sous-traitants accrédités de MDAFORMANCE selon la nature du présent contrat. Elles ne sont en aucun cas exportées hors de l'Union Européenne. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen (RGPD), vous disposez des droits d'interrogation, d'accès, de modification, d'opposition et de rectification sur les données personnelles vous concernant en contactant dpo@mdaformance.com.